

BAROMETRE 2016 DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

■ ■ ■ Les immatriculations au RCS (auto-entrepreneurs inclus) et le stock d'entreprises actives à Paris sont en hausse, respectivement de 10 % et 2,6 % ; En matière de procédures collectives, les règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliation) progressent de 17 %, avec une forte hausse des emplois salariés concernés (+ 55 %) ; les ouvertures de sauvegarde baissent de 38 % tandis que les ouvertures de redressement judiciaire sont en augmentation (+ 7 % par rapport à 2015). Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées est en forte diminution (- 58 %) ; les jugements d'ouverture de liquidation judiciaire sont en légère baisse (- 3 %) ; En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés baisse de 3 % ; les ordonnances d'injonction de payer sont en nette augmentation (+12 %), contrastant avec l'évolution des ordonnances sur requête (- 7 %) et des ordonnances de référé (- 6 %) ; enfin, le nombre de conciliations réussies augmente de façon significative (+ 44 %). ■ ■ ■

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

391 044 entreprises en activité au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, le stock d'entreprises actives (391 044) enregistre une hausse de 2,6 %, avec 10 016 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport au 31 décembre 2015.

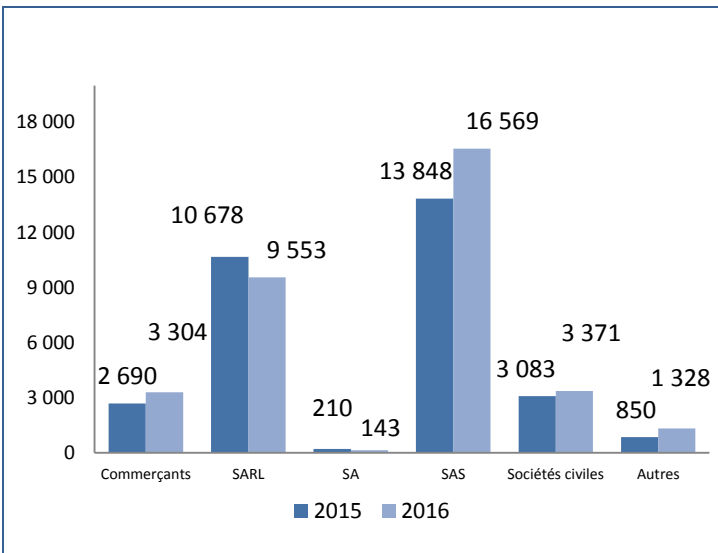
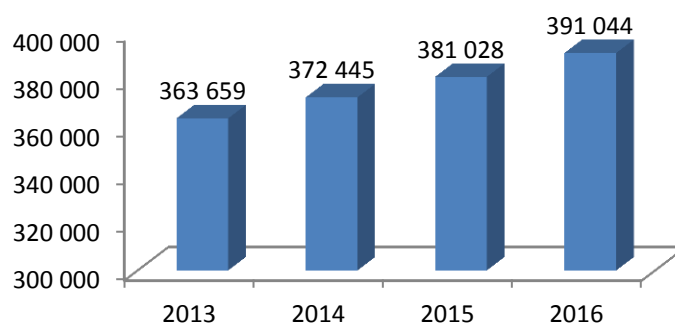
Immatriculations d'entreprises

En 2016, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 36 165 nouvelles entreprises, soit une augmentation de 10% par rapport à 2015. Parmi ces immatriculations, on dénombre 3347 auto-entrepreneurs.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

69 % des nouveaux dirigeants sont des hommes, 22 % sont des femmes, 9 % sont des personnes morales.

Stock des entreprises en activité



Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

69,6 % des immatriculations concernent des entreprises commerciales. Sont notamment recensées : 25,3 % de SARL, 43,9 % de SAS, 0,4 % de SA ; 9,1 % sont des commerçants, des EIRL et des auto-entrepreneurs. Les sociétés civiles représentent 18 % des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 3,5 % des immatriculations : SNC, GIE, GEIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc.

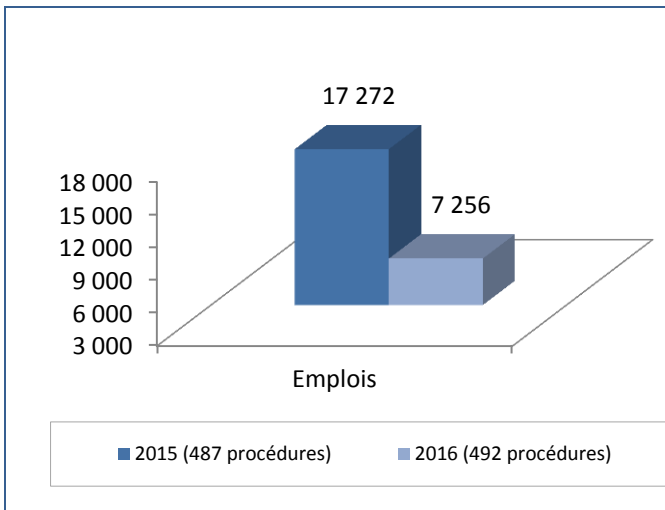
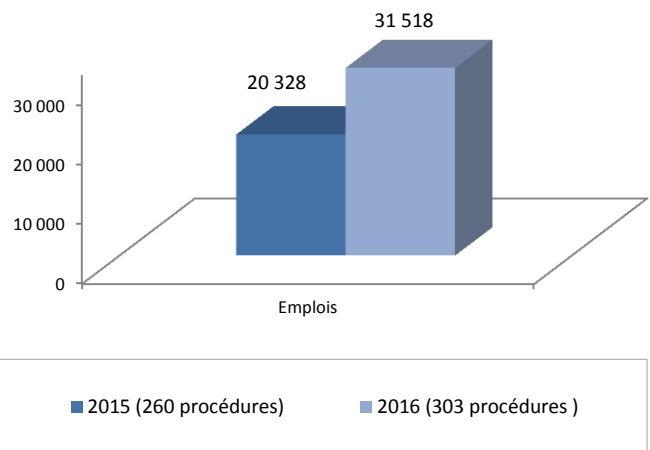
A noter : les créations de SAS enregistrent une hausse de 4 points en 2016, par rapport à 2015, au détriment des SARL principalement en recul de 6 points.

Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés : 2 271 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts en 2016, soit une hausse de 24 % par rapport à 2015.

Traitement préventif : 315 demandes de mandat ad hoc et de conciliation ont été présentées au tribunal en 2016, soit 15 % de plus qu'en 2015. Celles-ci ont donné lieu à l'ouverture de 303 procédures, soit une hausse de 17 % par rapport à 2015.

Emplois et passifs* : 31 518 emplois en 2016 étaient concernés par ces procédures, soit une augmentation de 55 % par rapport à 2015. Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 4 160 millions € en 2016, contre 1 076 millions € en 2015.



Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : 44 procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le tribunal en 2016, soit - 38 % par rapport à 2015.

Redressements judiciaires : 447 procédures ont été ouvertes en 2016, contre 416 en 2015, soit une hausse de 7 %.

Emplois* : 7 256 salariés* étaient concernés par ces procédures en 2016, soit une baisse de 58 % par rapport à 2015.

Plans en cours : 917 plans (sauvegarde, continuation ou cession) sont en cours d'exécution au 31 décembre 2016, contre 906 au 31 décembre 2015, soit + 1,2 %.

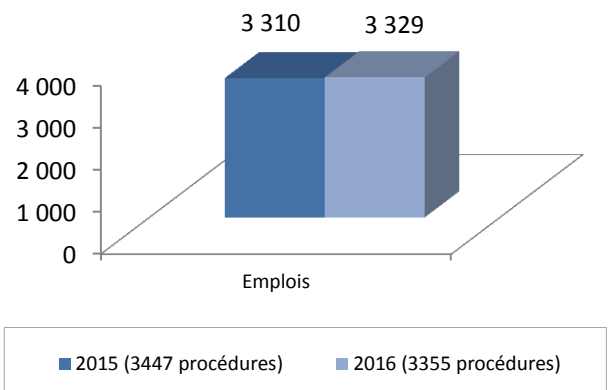
Liquidations judiciaires

Jugements d'ouverture : 3 355 jugements d'ouverture ont été prononcés en 2016, soit une légère baisse par rapport à 2015 (3447).

Emplois* : 3 329 salariés étaient concernés (contre 3 310 en 2015), soit une moyenne d'un salarié par procédure.

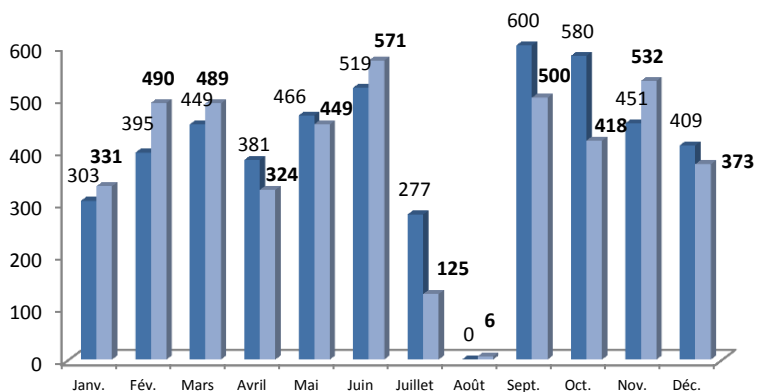
Procédures en cours : 7 356 procédures étaient en cours devant le tribunal au 31 décembre 2016. 3 457 procédures ont été clôturées en 2016, soit une baisse de près de 10 % par rapport à 2015 (3 825).

Le taux de rotation des dossiers est de 26 mois (stock/clôtures), contre 23 mois en 2015.



* Il s'agit des emplois/passifs déclarés ou connus





■ Jugts statuant sur le fond 2015 ■ Jugts statuant sur le fond 2016

Contentieux

Stock des affaires en cours : 8 373 affaires étaient en cours au 31 décembre 2016 (dont 213 affaires de caisses de retraite), contre 8 871 au 31 décembre 2015 (dont 1076 affaires de caisses de retraite).

Jugements prononcés * : 6 839 jugements ont été prononcés (dont 4 608 statuant sur le fond)* en 2016, contre 7 053 en 2015 (dont 4 830 statuant sur le fond).

Mesures d'instruction (fond/référé)

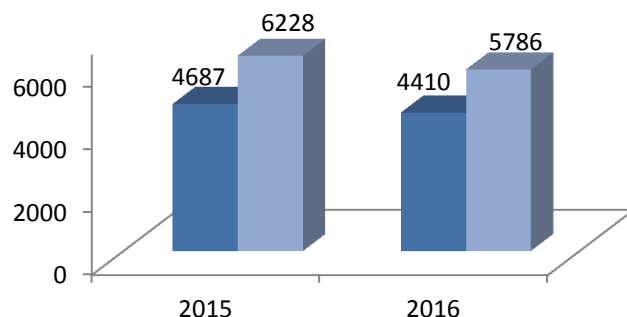
130 mesures d'instruction ont été ordonnées en 2016, contre 158 en 2015, (- 18 %). 112 rapports ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 208, le délai moyen de traitement est de 22,3 mois.

*Ces données excluent les 3 378 jugements de caisses de retraite prononcés en 2016.

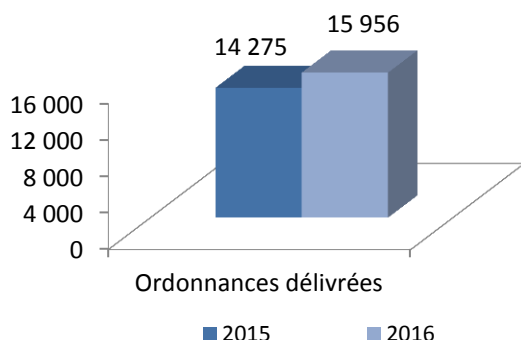
Ordonnances rendues

Référés : 4 410 ordonnances de référé ont été rendues en 2016, en diminution de 6 % par rapport à 2015. L'ensemble des ordonnances a porté sur un total de 360 millions €.

Ordonnances sur requête : 5 786 ordonnances sur requête ont été rendues en 2016, dont 839 rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction, 1 920 ordonnances relevant de la juridiction du président et 3 027 ordonnances sur requête relatives au RCS, parmi lesquelles 161 nominations de commissaire aux apports. Les ordonnances sur requête enregistrent une baisse de 7 % par rapport à 2015.



■ Ord. de référé ■ Ord. sur requête+ Ord. juge contrôleur



Ordonnances d'injonction de payer

15 956 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal en 2016, soit 13 % de plus qu'en 2015 ; les décisions ont porté sur 104 millions € (118 millions € en 2015), soit 6 518 € par ordonnance (8 300 € en 2015).

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 17,6 % en 2016, contre 8,7% en 2015. Le taux d'opposition est de 3,3% en 2016 (4,2 % en 2015).



Modes amiables de règlement des différends

En 2016, 578 procédures de conciliation ont été ouvertes, à comparer avec 1105 en 2015, soit une baisse de près de 48 %. En revanche, le nombre de conciliations réussies augmente de 44 %.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
2016	578	118	2
2015	1105	82	3

Taux de recours et d'infirmité

	2014		2015		2016	
	Recours	Infirmité	Recours	Infirmité	Recours	Infirmité
Jugements au fond (1)	17,7%	4,0%	12,9%	4,0%	13,9%	3,7%
Référés	2,9%	0,8%	2,6%	0,8%	3,7%	1,1%
Procédures collectives	0,9%	0,4%	0,7%	0,3%	0,9%	0,4%
Injonctions de payer	5,4%		4,3%		3,3%	

(1) hors caisses de retraite

Recours, oppositions et infirmations en 2016

En 2016, le tribunal a rendu 6 839 décisions relatives aux litiges au fond ; pendant la même période, 950 ont fait l'objet d'un appel, soit 13,9 % ; 252 ont été infirmées par la Cour d'appel, soit 3,7 %.

4 410 ordonnances ont par ailleurs été rendues en référé, dont 96,3 % ont été acceptées et/ou confirmées ; 50 ont été infirmées, soit 1,1 %.

Sur les 15 643 décisions rendues en procédures collectives*, 134 ont fait l'objet d'un recours, soit 0,9 %, et 68 ont été infirmées, soit 0,4 %. Sur les 9 836 ordonnances rendues par les juges commissaires**, 44 ont fait l'objet d'une opposition, soit 0,4 %.

Sur les 15 956 ordonnances rendues en matière d'injonction de payer, 528 ont fait l'objet d'une opposition, soit 3,3%.

* y compris les ordonnances de vente et les créances contestées.

** hors ordonnances de vente et créances contestées.

Source : greffe du tribunal de commerce de Paris

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il a rendu 67 181 décisions en 2016. Il est composé de 172 juges bénévoles élus. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise. Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenu par le greffier du tribunal.

Le greffe est une société civile professionnelle de 197 salariés, dont 42 commis-greffiers assermentés, dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Le greffier assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal de commerce, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés où sont immatriculées 391 044 entreprises en activité dans Paris intra-muros. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2016 137 298 formalités légales au registre du commerce et des sociétés, et a enregistré plus de 67 075 inscriptions de privilèges et de nantissements. Sur le site www.greffe-tc-paris.fr, le greffe propose 350 fiches pratiques sur les démarches auprès de ses services et du tribunal de commerce ; il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales. Le site a enregistré plus de 3,4 millions de consultations uniques en 2016.

